

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

**DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190**

Numéro de dossier : 12000925

ARRETE DU MAIRE n°2025/231

Objet : Marché de Noël place Julie Saint Avit

Le Maire de la Commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU la demande présentée le 24/11/2025 par l'association Vic Kiosque afin d'occuper le domaine public place Julie Saint Avit dans le cadre de l'organisation d'un marché de Noël le samedi 13 décembre 2025,
CONSIDÉRANT que pour la bonne organisation de cette manifestation et pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation et le stationnement des véhicules place Julie Saint Avit.

ARRETE

Article 1 : À l'occasion de l'organisation d'un marché de Noël le samedi 13 décembre 2025, le stationnement et la circulation place Julie Saint Avit seront réglementés comme suit :

- Stationnement interdit du mercredi 10 décembre 2025 à 8h00 au lundi 15 décembre 2025 à 12h00
- Circulation interdite le samedi 13 décembre 2025 de 7h00 à minuit

Article 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire d'interdiction de stationner sera assurée par les Services Techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale, le Responsable des Services Techniques, et le Policier municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 25 novembre 2025

**Le Maire
Barbara NETO**

